Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 039-938363520-20250522-2025_54-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-54
En exercice 23
Présents 16
Pouvoirs 4
Suffrages exprimés 20
Date de la Convocation
15/05/2025
Date de l'affichage
15/05/2025

Objet de la délibération
Convention cimetière de Trenal

Séance du 22 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
et le vingt-deux mai,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Marc BONGINI, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Jacques BONNIER, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.
Absents : Marion ATRON (pouvoir à A. LAINE), Romain CORNU (pouvoir à M. BONGINI), Sophie DEMAREST, François-Damien GROS (pouvoir à C. HAUBRUGE), Nelly GUICHARD, Claudine MARCHAND (pouvoir à C. FOURNIER), Valérie PAROLA
Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Monsieur l'Adjoint en charge des cimetières expose que la commune historique de Bonnaud n'ayant pas de cimetière, ses habitants se faisaient inhumer au cimetière de Trenal, de même que pour la commune historique de Mallerey.

Les frais de fonctionnement étaient partagés au prorata du nombre d'habitants conformément à la délibération du 29 décembre 1983.

Depuis 1983, les communes historiques de Mallerey et Trenal ont fusionnés, de même que Bonnaud a rejoint la commune nouvelle de Val-Sonnette.
Considérant qu'il convient d'actualiser cette collaboration en prenant en compte l'évolution de nos communes, au travers d'une convention.
Considérant que l'entretien du cimetière de Trenal est d'intérêt commun pour les deux communes
Considérant la nécessité de mutualiser les ressources pour assurer un entretien régulier et de qualité ;
Considérant que la convention permettra de définir clairement les modalités de partage des coûts et des responsabilités entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la signature de la convention entre les communes de Trenal et Val-Sonnette relative aux frais d'entretien du cimetière de Trenal.

DESIGNE Mme MONNET Brigitte, Maire de VAL-SONNETTE et Mme LUCIUS Marie-France, Maire de TRENAL, comme signataires de la convention.

CHARGE la Maire de Val-Sonnette de la publication et de la notification de la présente délibération.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 22 mai 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, Brigitte MONNET